

Permis BE

Le permis BE permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids dépasse 750 kg sans dépasser 3 500 kg si la somme des PTAC de votre ensemble (voiture + remorque) est supérieur à 4 250 kg.

Informations

Vous devez passer votre **permis remorque BE** si le PTAC de votre **remorque est supérieur à 750 kg**, le PTAC de votre **remorque est inférieur ou égal à 3 500 kg**, et si la **somme des PTAC de votre ensemble** (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) **est supérieure à 4 250 kg**

Conditions

- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire du permis B
- Avoir le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen

L'examen

La formation théorique au permis BE

- **La formation théorique au permis BE est identique à celle du permis B.** Vous en êtes dispensé si vous êtes titulaire du code depuis moins de 5 ans.

La formation pratique au permis BE

- Cette formation a pour but de vous préparer à l'épreuve pratique du permis BE, qui comporte deux parties :
 - **Une partie hors circulation**
 - **Une partie en circulation**

Écoles de conduite

Bournezeau 02 51 07 80 83 | Bressuire 05 49 74 51 24 | Cerizay 05 49 81 00 07
Fontenay-le-Comte 02 51 69 22 24 | Mauléon | La Roche sur Yon 02 51 37 13 52

